



**GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE**  
**ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

**RÉSOLUTION 18 – 2008M**

**VÉRIFICATEURS AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA**

**ATTENDU QUE** des vérifications annuelles des résultats financiers de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent aident à assurer la convenance et l'obligation de rendre compte du point de vue financier;

**ET ATTENDU QU'EN** vertu des règlements administratifs de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les membres titulaires doivent chaque année nommer un vérificateur, dans le cadre de leur assemblée annuelle, pour faire faire la vérification des bilans de la Société;

**ET ATTENDU QUE** la rémunération du vérificateur est établie par les membres titulaires ou par le conseil d'administration, si ce pouvoir lui a été délégué par les membres;

**ET ATTENDU QU'EN** 2007, les membres et le conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont approuvé l'embauchage des cabinets Chaplin & Company, au Canada, et Wolfe & Company, LLP, aux États-Unis, pour faire la vérification;

**POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE** les membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent délèguent le pouvoir d'établissement de la rémunération au conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

**ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres et le conseil d'administration de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent approuvent de continuer l'emploi des cabinets Chaplin & Company, au Canada, et Wolfe & Company, LLP, aux États-Unis, pour faire la vérification.

Signé ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2008

---

Président  
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent